PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 JANVIER 2016
****

L'an deux mille seize, le vingt-sept Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EVAUX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bruno PAPINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2016
Nombre de Conseillers :
- en exercice : 15

Présents : MME BOULOUET, M. DECARD, MMES GUARETON, HOL, MM. PAPINEAU, ROUFFET, SAINTEMARTINE, STEINER, TOURAND, MME VIALLE.

Absents ou Excusés : MMES BERTHON, CHAZAL, GAL-NEIL, MM. NORE, ROMAIN

Pouvoirs :
- Mme BERTHON a donné pouvoir à M. SAINTEMARTINE de voter en son nom
- M. NORE a donné pouvoir à PAPINEAU de voter en son nom
- M. ROMAIN a donné pouvoir à Mme VIALLE de voter en son nom

M. ROUFFET a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

I Désignation d'un représentant du Maire pour signature du contrat de sous-traitance portant sur la gestion et l'exploitation de l'hôtel restaurant au sein du Complexe Thermal et Hôtelier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au vu des difficultés rencontrées au niveau de l'exploitation de l'hôtel-restaurant et du déficit important qui, chaque année, s'accentue, la SEM Etablissement Thermal, gestionnaire du Complexe thermal et hôtelier, a engagé une réflexion sur les solutions à envisager.

Il a été alors décidé d'opter pour un contrat de sous-traitance qui interviendra, à compter du 1er Février 2016, entre la Commune, la SEM Etablissement Thermal et la Société UNIVERSAL.BE dont le siège social est à BRUXELLES, en qualité de sous-traitant.

Compte tenu que Monsieur le Maire est également Président de la SEM Etablissement Thermal, il est demandé à l'Assemblée de désigner un représentant du Maire pour signer le contrat de sous-traitance.

Décision : Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Marie-Thérèse VIALLE, Première Adjointe, pour représenter Monsieur le Maire et signer le contrat de sous-traitance devant intervenir entre la Commune, la SEM Etablissement Thermal et la Société UNIVERSAL.BE, en qualité de sous-traitant.

II Contrat de sous-traitance portant sur la gestion et l'exploitation de l'Hôtel restaurant au sein du Complexe hôtelier et thermal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes d'un contrat de concession en date du 15 Novembre 1999, la SEM Etablissement Thermal d'EVAUX LES BAINS assure la gestion et le développement d'un complexe thermal et hôtelier situé Les Thermes à EVAUX LES BAINS pour une durée de 30 années à compter du 15 Novembre 1999.

Concernant l'exploitation de l'hôtel-restaurant, il rend compte des difficultés rencontrées et du déficit important qui, chaque année, s'accentue.
Cette activité nécessite un savoir-faire particulier et des moyens de communication adaptés.

A l'issue de la réflexion engagée par la SEM Etablissement Thermal sur les solutions à envisager pour remédier à une telle situation, il a été alors décidé d'opter pour une mise en sous-traitance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de contrat qui pourrait intervenir à compter du 1er février 2016 jusqu'au 15 Novembre 2029 avec la Société UNIVERSAL-BE dont le siège social est à BRUXELLES (Belgique), représentée par son président, M. ABIZDID Mickaël.

Toutefois, l'une ou l'autre des parties aurait la possibilité de rompre discrétionnairement le contrat le 31 Décembre 2017 moyennant un préavis de 4 mois.

Il convient de noter que les engagements de chacune des parties y sont clairement mentionnés.

Concernant le montant de la redevance due par le sous-traitant, il est fixé comme suit :

- Franchise totale de la redevance pour la période du 1er Février 2016 au 15 Mars 2016
- Au titre du mois de Mars 2016, 1.500 € HT, puis 3.000 € HT par mois à terme échu.

En outre, un dépôt de garantie de 9.000 € est sollicité.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de contrat de sous-traitance portant sur la gestion et l'exploitation de l'hôtel restaurant au sein du Complexe hôtelier et thermal et devant intervenir, à compter du 1er Février 2016, entre la SEM Etablissement Thermal d'Evaux Les Bains, la Société UNIVERSAL.BE et la Commune d'Evaux Les Bains
- autorise Madame Marie-Thérèse VIALLE, Première Adjointe, à signer le projet de contrat ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

III Contrat de concession intervenu avec la SEM de l'Etablissement Thermal – Tarifs proposés par le concessionnaire pour la saison 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 33 du contrat de concession intervenu avec la SEM de l'Etablissement Thermal en 1999, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs TTC proposés par la SEM de l'Etablissement Thermal pour la saison 2016 (Grand Hôtel, Etablissement Thermal et Centre de remise en forme et de bien-être «EVAHONA»).

GRAND HOTEL

Les tarifs sont identiques à ceux de 2015 pour les chambres en passage, pension et demi-pension.
Pension complète : Selon la catégorie des chambres, les tarifs varient de 64 €/jour à 120 €/jour.

- ½ **pension** : Selon la catégorie des chambres, les tarifs varient de 60 €/jour à 114 €/jour.
- **Passage** : Selon la catégorie des chambres, les tarifs varient de 48 €/jour à 75 €/jour.

Les tarifs pour la «SUITE ROTONDE» sont les suivants:

* **Passage** : Les tarifs varient de 80 €/jour à 105 €/jour
* ½ **pension** : Les prix varient de 87 €/jour à 174 €/jour
* **pension** : Les prix varient de 91 €/jour à 181 €/jour

APPARTEMENT (32 m2)

L'appartement bénéficie d'un forfait cure de 970 € pour 3 semaines.

Les prestations restaurant seront communiquées ultérieurement du fait du contrat de sous-traitance à intervenir avec UNIVERSAL.BE.

ETABLISSEMENT THERMAL

Certains tarifs de prestations sont revus à la baisse

1) Soins à la carte

- Hydromassages de 18,00 € à 15,00 €
- Aérobain de 16,00 € à 15,50 €
- Aérobain local : 14,00 €
- Douche local au jet de 9,00 € à 10,00 €
- Douche Générale au jet de 10,50 € à 12,00 €
- Douche locale : 8,50 €
- Douche sous marine : 12,50 €
- Cataplasme 1 application de 8,90 € à 9,00 €
- Cataplasme 2 applications : de 16,40 € à 16,80 €
- Cataplasme 3 applications de 25,00 € à 22,00 €
- Bains avec I.V : de 12,70 € à 13,00 €
- Vaporarium : 8,90 €

- Etuve locale dos de 13,30 € à 13,00 €
- Etuve locale mains-pieds de 12,00 € à 10,00 €
- Piscine de mobilisation : 14,80 €
- Couloir de marche de 9,20 € à 9,50 €
- Forfait piscine (6 séances) : 85,50 €
- Forfait couloir (6 séances) de 53,80 € à 55,00 €

2) Séjours santé (3 soins par jour durant 6 jours)

- Jambes lourdes : de 235 € à 240 €
- Soins du Dos : de 280 € à 297 €
- Semaine Thermale de 330 € à 410 €
- Semaine Détente : de 300 € à 270 €

- Formule Découverte (4 soins par jour de 1 à 6 jours) : 50 € par jour (inchangé)

Nouveau «Forfait Fibromyalgie» 250 € avec les prestations suivantes :

- 3 bains hydromassant spécial fibro
- 3 bains aéro bains spécial fibro
- 1 aquagym ou 1 randonnée santé
- 3 applications de 3 cataplasmes
- 1 modelage aux huiles tièdes

Nouvelles prestations

- Soin signature Inspiration Art et Beauté au tarif de 80 €
- Soin signature Hanakasumi au tarif de 80 €
- Modelage et gommage 100 % sur-mesure
  * Gommage 20 mn : 20 €
  * Modelage 40 mn : 40 €
  * Soin extensible par tranche de 20 mn : 20 €
- Soin Energisant à l'Eleuthérocoque au tarif de 75 €
- Soin Anti-âge collagène au tarif de 78 €
- Soin Hydratant à l'extrait de bolet 1055 au tarif de 72 €
- Soin Haute protection regard : 55 €

Autres prestations

- Modelage sous affusion 30 mn : 35 €
- Modelage sous affusion à 4 mains 30 mn : 70 €
- Gommage sous affusion peeling aux 3 sels 20 mn : 25 €
- Modelage à la bougie 50 mn : 59 € + 1h d'accès au Spa

CENTRE DE BIEN-ETRE EVAHONA

Pour tout soin ou rituel : 1 accès d'1h au Spa OFFERT

Rituels Corps Relaxant

- Soin Signature Inspiration Art et Beauté
Une palette de sensations dans un protocole unique associant couleurs, gestuelles exclusives
Relaxant, énergisant et hydratant 1h15 : 80 €
- Soin Signature Hanakasumi
Rituel ressourçant et nourrissant d'inspiration japonaise (soin réalisé sur pieds sains) 1h15 : 80 €
- Rituel Balinais
Gommage, enveloppement et modelage énergétique 1h30 : 90 €
- Rituel au Beurre de Karité ou Rituel Détente Aromatique à la Boue Noire
Gommage, enveloppement beurre de karité ou boue, modelage 1h00 : 65 €
- Modelage et Gommage – 100 % sur-mesure
Evasions sensorielles au choix
Gommage 20 minutes : 20 €
Modelage 40 minutes : 40 €
(Soin extensible par tranche de 20 minutes)
A partir de 50 minutes de modelage : 1 accès d'1h au Spa OFFERT

Modelages à la Carte

Les modelages pour cette saison sont au tarif de 59 € pour 50 mn
Forfait 3 modelages Spa au choix : 170 €
Modelage en Cabine Duo au choix : 110 €
Modelage relax aux huiles tièdes parfumées 20 mn : 32 €
Modelage du dos 20 mn : 32 €
Modelage de la tête 10 mn : 10 €

Forfaits et Soins Spa

- Escale cocoon (hammam, gommage, modelage du dos)
  50 mn : 55 €
- Escale Sensation Légère (bain hydro massant + modelage lymphatique)
  50 mn : 55 €

- Escale Evahonienne (gommage, enveloppement dans le lit plénitude)
  50 mn : 55 €
- Escale Rêve de Pluie (hammam, gommage suivi d'un modelage décontractant sous une pluie d'eau tiède
  50 mn : 55 €
- Enveloppement Corporel du Monde 30 mn : 34 €
- Gommage Réveil du Monde 30 mn : 34 €
- Soin Jambes Légères avec Cellutec (soin rafraîchissant drainant qui aide à relance la circulation sanguine et lymphatique et permet de drainer les toxines) 35 mn : 31 €

Soins d'O
- Modelage à 4 mains sous affusion 30 mn : 70 €
- Modelage sous affusion 30 mn : 35 €
- Gommage sous affusion Peeling aux 3 sels 20 mn : 25 €
- Bain hydromassant sensoriel 15 mn : 18 €
- Accès Spa 2h : 12 €
- Privatisation du Spa 2h : 180 €

Soins Minceur Fermeté
1 séance 30 mn : 35 € - 1h10 : 75 € avec Cellutec (appareil)
8 séances 30 mn : 280 € - 1h10 : 600 € avec Cellutec
12 séances 30 mn : 420 € - 1h10 : 825 € avec Cellutec
1 séance 1h00 : 65 € sans Cellutec
8 séances 1h00 : 520 € sans Cellutec
12 séances 1h00 : 715 € sans Cellutec

Soins Visage
- Soin Energisant à l'Eleuthérocoque 1h30 : 75 €
- Soin Anti-âge Collagène/Acide Hyaluronique 1h30 : 78 €
- Soin Hydratant à l'extrait de Bolet 1055 1h15 : 72 €
- Soin Haute Protection Regard 20 mn : 55 €
- Soin Haute Protection Regard (intégré à un soin) 20 mn : 25 €
- Soin Anti-âge Caresse aux perles 50 mn : 55 €
- Soin Flash 30 mn : 31 €

Homme
- Soin au Masculin 50 mn : 55 €

Adolescent
- Soin Visage Ado (12-17 ans) 30 mn : 29 €

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés par la SEM de l'Etablissement Thermal pour la saison 2016 (Grand Hôtel, Etablissement Thermal et Centre de bien-être «EVAHONA»)

IV Redevance versée par FRANCE TELECOM pour occupation du domaine public

La revalorisation calculée chaque année au 1er Janvier par l'AMF pour ce qui concerne les montants plafonds des redevances dues par France TELECOM pour occupation du domaine public n'est pas encore connue à ce jour.

Ce dossier est donc ajourné.

V Reconduction de « l'opération façades » pour 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la suite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) conduite sur le territoire de la Commune d'EVAUX LES

BAINS pour la période 2000-2002, le Conseil Municipal a décidé, depuis 2003, de reconduire chaque année «l'opération façades» selon les modalités déjà établies.

Un règlement et le périmètre concerné ont été définis.

Au vu des aides allouées ces dernières années, il ressort que le dispositif se révèle moins attractif.

Monsieur le Maire expose par ailleurs les initiatives de certaines Communes (La Roche-Sur-Yon, Thiers, par exemple) qui ont redonné une illusion de vie à des commerces fermés, parfois à l'abandon, par le biais de vitrines en trompe l'œil représentant des scènes de la vie quotidienne dans des lieux commerçants.

Décision : L'opération façades n'est pas reconduite et une réflexion sera engagée quant aux actions éventuelles à mener pour l'aménagement de vitrines.

VI Adhésion à la Fondation du Patrimoine en Creuse

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune adhère à la Fondation du Patrimoine depuis 2007.

Il rappelle que cet organisme privé indépendant à but non lucratif, créé par la loi du 2 Juillet 1996 et reconnu d'utilité publique par un décret du 18 Avril 1997, a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, chapelles, pigeonniers, moulins…).

Monsieur le Maire invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion pour 2016 à la Fondation du Patrimoine étant précisé que le tarif est fixé à 120 € minimum pour les Communes de 1000 à 3000 habitants.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en Creuse pour 2016
- arrête le montant de cette adhésion à 120 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VII Adhésion au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour 2016

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de la Creuse pour 2016 moyennant une cotisation annuelle de 200 €.

Ainsi, la Commune et les particuliers pourraient bénéficier de conseils portant sur les projets de construction ou de restauration de l'habitat.

En outre, les missions de service public menées en direction des collectivités et des privés permettent de répondre aux problématiques de développement durable en insistant tout particulièrement sur l'identité de notre territoire tant du point de vue paysager qu'architectural.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve l'adhésion de la Commune au C.A.U.E. de la Creuse pour 2016
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VIII Désignation de deux représentants de la Commune au sein de la Fédération Thermale du Centre de la France

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre du Professeur Yves-Jean BIGNON, Président de la Fédération Thermale du Centre de la France.

Après une période d'inactivité, l'association qui regroupe les stations thermales de l'Allier, de la Creuse, de la Loire, de la Nièvre et de la Saône et Loire a été réactivée.

Les Communes membres sont les suivantes :

- Bourbon Lancy
- Bourbon l'Archambault
- Evaux les Bains
- Montrond les Bains
- Néris les Bains
- Saint-Honoré les Bains
- Vichy

Il est demandé à l'Assemblée de procéder à la désignation de deux représentants au sein de la Fédération Thermale du Centre de la France.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :
- Mme Marie-Thérèse VIALLE
- Mme Alexandra HOL

en qualité de représentantes de la Commune d'EVAUX LES BAINS au sein de la Fédération Thermale du Centre de la France

IX Vente de ferrailles

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un stock de ferrailles d'aucune utilité occupant une place importante a été cédé à l'entreprise MARTIN à FONTANIERES.

Le produit de la vente de 8,9 T de ferrailles diverses s'élève à 445 €.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve la vente d'un stock de ferrailles à l'entreprise MARTIN à FONTANIERES pour un montant de 445 €
- charge Monsieur le Maire de procéder à l'encaissement du chèque correspondant
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

X Création du musée départemental de la Résistance et de la Déportation

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier par lequel l'association départementale des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation dont le siège social est à Guéret expose les démarches et les efforts entrepris en vue de la création du musée départemental de la Résistance et de la Déportation.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée quant à un éventuel soutien apporté au projet exposé.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien au projet de création du musée creusois de la Résistance et de la Déportation.

VII Rapport du Maire portant sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

1) Marchés Publics

- L'offre présentée par la SAS INFRALIM à GUERET (23) a été retenue pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'étude diagnostic, schéma directeur du système d'assainissement collectif pour un montant de 5.050 € HT, soit 6.060 € TTC
(Décision n° 2016/02 du 18 Janvier 2016)

2) Assurance – Encaissement d'un remboursement d'honoraires

- Sinistre – Affaire opposant la Commune à M. VAN DEYCK et Mme HADDIDI.
Le remboursement d'honoraires (huissier et avocat) d'un montant de 1.150 € adressé par SMACL Assurances à NIORT (79) est accepté.
(Décision n° 2016/03 du 21 Janvier 2016)

QUESTIONS DIVERSES

1) M. PAPINEAU informe l'Assemblée que la Commune est à nouveau classée Commune touristique par arrêté préfectoral du 4 Janvier 2016.
S'agissant d'une condition préalable au classement station de tourisme, il demande que la Commission Tourisme travaille sur cette seconde étape.

2) Concernant les travaux de voirie, il est précisé que le Conseil Départemental va procéder à des travaux de revêtement depuis la bascule jusqu'à La Gane.
Les caniveaux et la signalisation au sol resteront à la charge de la Commune.

3) M. DECARD indique qu'en vue des travaux de démolition du Chat Cros qui devraient débuter en Mai 2016, il y a lieu de prévoir un plan de circulation rapidement.
Pour ce qui est du plan de financement de ces travaux, l'Agence de l'Eau se prononcera le 9 Mars prochain

4) Mme HOL fait remarquer que l'accès au bar « Le Sagittaire », côté Rue Notre Dame est particulièrement sale du fait des mégots de cigarettes jetées sur la voie publique.
Il est demandé qu'un courrier soit adressé à l'exploitant du bar pour que des dispositions soient prises afin de remédier à cela.

4) M. ROUFFET demande qui sera le Directeur de l'Hôtel thermal.
M. PAPINEAU répond que le Directeur n'est pas encore connu mais il y aura une personne pour la partie « hôtel » et une autre pour la partie « SEM et Evahona », en l'occurrence, Mme Marinette LANORE.

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 21H40.